

CHARTRE DU PROPRIÉTAIRE

1. Je m'engage à louer une chambre ou un studio meublé à un étudiant provenant du site « Foyer Etudiant de Confiance » alias FÉCO, qui recherche un cadre de vie accueillant et favorable à la réussite de ses études.
2. Je m'engage à proposer à mon locataire un lieu propre, suffisamment équipé, en bon état d'entretien et de réparation à un prix de marché raisonnable.
3. Je m'engage à traiter mon locataire comme un hôte, à prendre de ses nouvelles au moins une fois par mois pour vérifier que tout se passe bien et lui proposer mon aide dans la mesure de mes moyens et s'il le désire.
4. Je m'engage à proposer un contrat de bail « loi ALUR ». Je peux utiliser par souci de simplicité mais sans que ce soit une obligation un exemplaire généré électroniquement à partir des informations prélevées sur les dossiers d'inscription.